

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, et Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud	
<b>Présents 27 / 33</b> <b>Pouvoirs : 4 / 33</b>		
<b>Votants 31 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Florian Renard	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Eric Warmoes à André Kaczor, Jocelyne Dusautois à Karine Lippert, David Belurier à Véronique Hubert et Philippe Lambert à Eddy Zdziech	
	Absent (es) excusés (es) : Hayette Ait Kaddour et Jean-Claude Priez	Absent (es) :
<b>DELIBERATION 2023.03.04</b>	<b>Suppression d'un poste de conseiller municipal délégué – Modification de la délibération</b>	

Vu la loi du 13 Août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.03.02 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant installation du Conseil municipal

Vu la délibération n°2020.03.03 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 fixant le nombre d'adjoint à 9,

Vu la délibération n°2023.03.04 élections installation du conseil municipal – installation des adjoints et de son procès verbal d'élections du maire et des adjoints,

Vu la délibération numérotée 2020.03.05 intitulée fixation du nombre de conseillers municipaux délégués qui crée 4 postes de conseillers municipaux délégués

Vu la délibération numérotée 2020.03.06 intitulée nomination des conseillers municipaux délégués,

Vu la délibération numérotée 2023.03.02 intitulée élection d'une adjointe et son procès-verbal

Considérant que Laetitia Millecamp, adjointe nouvellement élue, occupait le poste de conseillère municipale déléguée

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de supprimer un poste de conseiller municipal délégué

DECIDE de conserver trois postes de conseillers municipaux délégués

**Pour copie conforme**  
**Le Maire**  
**Aymeric ROBIN**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus